

Département de la Seine-Maritime Arrondissement du Havre Canton de Fécamp Commune de VATTETOT SUR MER <b>76111</b>	<i>Réunion du Conseil Municipal</i>  <b>Compte rendu du 06 juillet 2021</b>
Date de la convocation : 01 juillet 2021  <u>Membres en exercice</u> : 11 <u>Présents ou représentés</u> : 10 <u>Votants</u> : 10 <u>Absents excusés</u> : 02 (dont 2 procurations) <u>Absent</u> : 01 <u>Secrétaire</u> : Stéphanie CAYEUX  <u>Objet</u> : Compte-rendu  Ouverture de séance : 19H15	L'an deux mille vingt et un, le six juillet à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.  <u>Etaient également présents</u> : Mesdames et Messieurs Helen MOTTE, Jean-Yves LE ROY, Stéphanie CAYEUX, Catherine COUSSEMANT, Pascal LECACHEUR, Fabien DUTOT (à partir de la question VI), Laurent CROCHEMORE  <u>Absents excusés</u> : Madame Andrea REYNAUD (pouvoir à Mme MOTTE) et Monsieur Dominique GROUT (pouvoir à Mme CAYEUX)  <u>Absent</u> : Monsieur David DOS SANTOS FERREIRA

### **I- Procès-Verbal**

*Présents ou représentés : 09 Pour :09 Contre : 0 Abstention : 0*

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

### **II- Fonds solidarité logement 2021**

**délibération 2021/28**

*Présents ou représentés : 09 Pour :09 Contre : 0 Abstention : 0*

Le Conseil Général propose la convention de contribution au financement du Fonds solidarité Logement. Il s'agit d'un dispositif à caractère mutualiste.

Le Conseil Municipal **ADHERE** à la convention du Fonds de Solidarité Logement et **DECIDE** de verser pour 2021 la somme de 247 € (325 hab x 0.76 €).

### **III - Renouvellement convention CDG76 médecine préventive**

Délibération retirée car à voter en 2022

### **IV – Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) 2021**

**délibération 2021/29**

*Présents ou représentés : 09 Pour :09 Contre : 0 Abstention : 0*

Le Conseil Municipal **ADHERE** à la convention du Fonds d'Aide aux Jeunes et **DECIDE** de verser la somme de 74.75 € (325 habitants x 0.23€).

### **V- Autorisation crédits budgétaires début d'année 2022**

**délibération 2021/30**

*Présents ou représentés : 09 Pour :09 Contre : 0 Abstention : 0*

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de prévoir pour le début de l'année 2022, des crédits budgétaires, représentant 25% de la totalité des dépenses engagées de l'année antérieure pour pouvoir régler les factures d'investissement, avant le vote du budget 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à prévoir ces crédits budgétaires avant le vote du budget 2022.

### **VI- Clôture budget annexe « Le Clos masure »**

**délibération 2021/31**

*Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

Étant donné que toutes les recettes et dépenses ont été comptabilisées sur le budget annexe le clos mesure, le conseil municipal constate les soldes suivants:

- solde de l'avance faite par le BP au budget annexe 306 800 €
- montant nécessaire pour équilibrer le budget annexe après remboursement de l'avance 144 048.83 €

En conséquence, il **AUTORISE** les opérations comptables suivantes:

**\* opérations pour le BP :**

- un mandat au 6521 pour 144 048.83 €.
- un titre au 2763 pour 306 800 €.

**\*opérations à passer pour le budget annexe:**

- en investissement

- Un mandat au 1687 pour 306 800 €
- Un titre au 3555-040 pour 144 048.83 €

-en fonctionnement

- Un titre au 774 pour 144 048.83 €
- Un mandat au 71355-042 pour 144 048.83 €

Par ailleurs une fois ces opérations achevées le conseil municipal **AUTORISE** le Maire à clôturer le Budget annexe lotissement le clos mesure le 15/08/2021.

**VII- Retrait délibération 2021-12 du 09 avril 2021**

délibération 2021/32

*Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0*

La délibération 2021-12 attribuant une prime de départ à la retraite pour Mr FRANCOIS-EUGENE-dit-PIERREGINE Joël a été prise le 09 avril 2021.

Un courrier de la Préfecture du 07 juin 2021 nous informe que cette délibération est illégale et nous demande par conséquent de la retirer.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à **RETIRER** et **ANNULER** la délibération 2021-12 du 09 avril 2021.

**Questions diverses et informations :**

- Pot de départ de Joël prévu le 16 juillet à 19h00
- Proposition du Maire de tenir une réunion du CM chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois à 20h15 compter du 06 septembre 2021.
- Les demandes de subventions pour l'extension du réseau d'eau et les travaux du trottoir ont été faites
- Une réunion de la commission travaux serait souhaitée pour les travaux de réparation du carrefour route des Loges.
- Pour information, les registres d'état-civil des archives départementales76 peuvent être consultées en ligne pour les actes jusqu'à 1919.
- Des questions sont soulevées concernant le service vétérinaire (convention pour animaux errants ou blessés)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire  
Franck BLANCHET